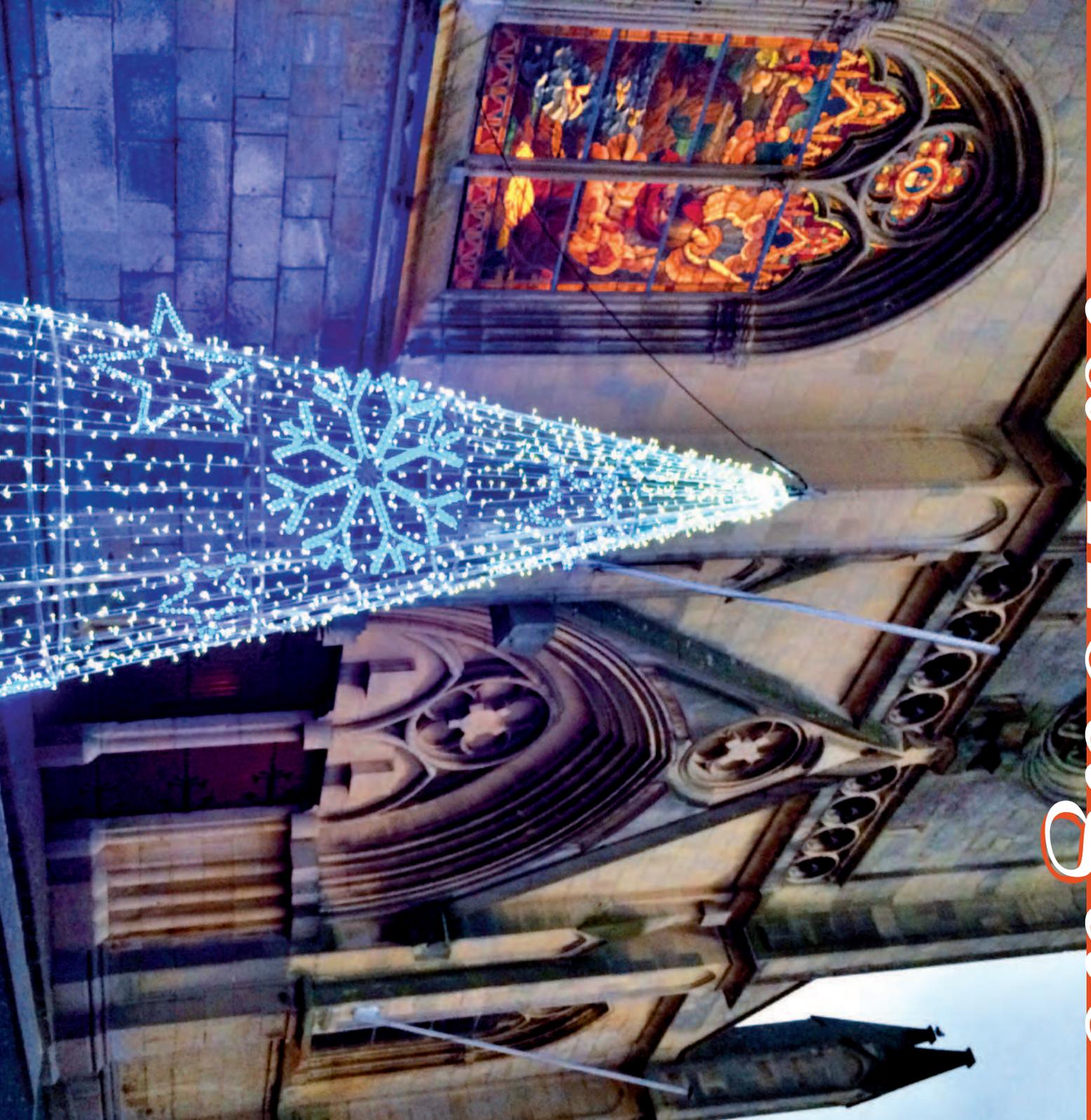


Saint-Vaast - *la-Hougue*



EN DIRECT DU PORT

Après de mauvaises conditions météorologiques en avril, mai et juin, les conditions de navigation ont été quasiment optimales en juillet et août. Pourtant, la fréquentation du port a diminué de 4% sur la période du 1er janvier au 1er octobre.

Concernant les nationalités des plaisanciers en passage, les bonnes conditions météorologiques estivales ont permis aux flottes néerlandaises (+ 12,5%) et belges (+ 24,2%) de faire escale à nouveau au port de Saint-Vaast-la-Hougue. Par contre, la fréquentation des britanniques (+ 1,2%) est quasiment restée identique à celle de 2012. Les plaisanciers britanniques viennent principalement à Saint-Vaast durant les mois de mai et juin ce qui explique cette faible augmentation. L'absence du Tour des Ports de la Manche à Saint-Vaast-la-Hougue en 2013 (210 nuitées françaises en 2012) pourrait expliquer en grande partie la diminution du nombre de nuitées des bateaux français (-10,4%)

Pour les séjours mensuels (supérieurs à 30 jours), le nombre de nuitées arrêté au 1er octobre est de 6092 nuitées soit 30% de moins que l'année dernière à la même période. Cette très nette diminution s'explique par le grand nombre d'attribution d'emplacements dans la catégorie des moins de 5m. Ceci a fortement fait baisser le nombre de bateaux inscrits en forfait mensuel dans

l'attente d'une place définitive. Pour les contrats à l'année, nous avons actuellement 670 navires dans le port et 121 bateaux inscrits sur la liste d'attente dont 50 dans la catégorie des 5 à 6m.

SITE INTERNET ET NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE DE LA SPL D'EXPLOITATION PORTUAIRE DE LA MANCHE

Pour faire suite à la création de la SPL en juin 2012 et de l'arrivée du port de Port-Bail en janvier 2013, il a été décidé de lui donner une nouvelle identité graphique. Un nouveau logo a donc été créé. Vous devriez le voir apparaître et remplacer progressivement l'ancien au cours de l'année 2014.

La SPL aura également son propre site internet qui sera mis en place durant le premier semestre 2014 à l'adresse suivante : <http://www.ports-manche.fr/saint-vaast-la-hougue>



PASSEPORT ESCALES

Conçu et créé par le Conseil Général du Morbihan pour favoriser la fréquentation de ses ports, le "Passport Escales" continue de s'étendre et de se développer. Le réseau s'est élargi vers l'Angleterre, la Méditerranée et à partir

de 2014 le port de Saint-Vaast rejoindra les 80 ports déjà adhérents. Notre adhésion au réseau a été officialisée par la signature du contrat pendant le Nautic 2013.

Les plaisanciers pourront ainsi bénéficier de nuitées offertes (en nombre limité pour la première année) dans les ports du réseau en contrepartie de "croisières déclarées". Les modalités seront communiquées aux usagers du port avant la saison.

TOUR DES PORTS DE LA MANCHE 2014

En 2014, le Tour des ports de la Manche fêtera ses 30 ans. Les équipages partiront du port de Granville le dimanche 6 juillet. La 6ème et dernière étape arrivera à Saint-Vaast-la-Hougue le vendredi 11 juillet.

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION PORTUAIRE

La concession, accordée le 1er juin 2012, à la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour l'exploitation globale du port de Saint-Vaast-la-Hougue arrivera à échéance le 31 décembre 2013. À partir du 1er janvier 2014, la gestion du port sera à nouveau concédée à la SPL. La délégation de service public n'étant pas encore signée lors de l'envoi de l'article, la durée de la nouvelle concession n'est toujours pas connue à ce jour.

À la suite des résultats d'exploitation de 2013, un programme d'investissement sera établi pour les 10 prochaines années. Il comprendra les travaux suivants :

- l'entretien des pieux
- le dragage du port,
- le rejointoiement des quais,
- le changement des anciens pontons.

REMISE EN ÉTAT DE LA POTENCE DE DÉMATAGE

La potence de dématage de la zone technique est actuellement hors service en raison de la forte usure du palan liée à son exposition aux intempéries et aux embruns. Celui-ci sera remplacé début 2014 pour un montant de travaux s'élevant à 20 000 €.

BILAN COMPTABLE DES MOIS D'EXPLOITATION DE 2012

Le compte administratif d'exploitation du SPIC a été clôturé le 31 mai 2012 après reversement à la commune

du montant des taxes foncières et professionnelles des années 2007, 2008 et 2009 pour 121 648 € avec une section d'exploitation présentant un solde d'exécution + 260 031 € et une section d'investissement présentant un solde d'exécution de +151 560 € soit un résultat cumulé de + 411 592 €.

Ce reliquat a été réparti, conformément à la convention de clôture signée entre la ville et le Conseil Général de la Manche, entre les deux collectivités.

Le bilan comptable 2012 des 7 premiers mois de la SPL est lui déficitaire de 30 000 €.

Ce chiffre s'explique d'une part par l'année comptable qui n'est pas complète et d'autre part par l'ensemble des frais engendrés par la création de la SPL qui ont dû être pris en charge en plus du budget habituel du port. Le bilan de l'année 2013 sera plus représentatif du modèle économique de la nouvelle structure.

M. Gilbert DOUCET



AUPPSV Association des Usagers pour le Port de Plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue

En présence de :
 Mme Denise LEPAYSANT, représentante de la Mairie de Saint-Vaast, en remplacement de Mr Jean LEPETIT
 Mme Françoise NOEL, Directrice de la SPL, gérant les ports de Saint Vaast et Portbail
 Mr Gilbert DOUCET, Administrateur de la SPL, représentant la mairie de Saint-Vaast
 l'AUPPSV a tenu son Assemblée Générale le 23 Novembre.

- Étaient à l'ordre du jour :
- Rapport moral du Président
 - Rapport financier et prévision de budget 2014
 - Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
 - Fonctionnement du port (Sanitaires / Accueil visiteurs / Parking résidents / Poubelles / Connexion Internet / Association des ports du littoral Manche / Listes d'attente / Site Internet Office du Tourisme)
 - Fonctionnement de la SPL (Commission de gestion du port Convention de délégation de service (DSP) / Manifestations extérieures / Taxes foncières / Travaux / Convention de clôture entre le Conseil Général et la Municipalité)
 - Gestionnaire de la zone technique
 - Conseil portuaire
 - Relation municipalité

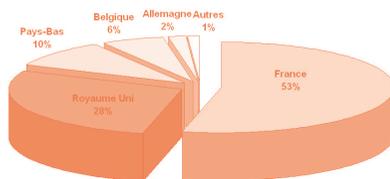
- UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateur)
- Enquête Cross Jobourg
- SNSM
- Site Internet AUPPSV
- Tarifs 2014
- Conclusion
- Questions Diverses

Utilisateurs des installations du port, si vous souhaitez avoir plus de précisions sur l'un des chapitres traités, n'hésitez à contacter le bureau de l'Association sur sa messagerie (auppsv50@gmail.com).

Plaisanciers, résidents du port de Saint-Vaast, rejoignez notre Association afin de grossir nos rangs et être encore plus représentatifs auprès de nos gestionnaires. À la même adresse, demandez le bulletin d'inscription à notre Association.

Siège Social :
Mairie, 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Répartition du passage des nuitées par nationalités durant la saison 2013



	2013	2012	Différence
Nuitées France	2916	3256	-10,4%
Nuitées Royaume Uni	1527	1509	1,2%
Nuitées Pays-Bas	522	464	12,5%
Nuitées Belgique	318	256	24,2%
Nuitées Allemagne	100	140	-28,6%
Nuitées Autres pays	57	46	23,9%
TOTAL	5440	5671	-4,1%

STATION SNSM DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



2013, une année exceptionnelle :
Mise en service de la SNS210 "Président Jules Pinteaux"

Les Sauveteurs en Mer ont pour mission le sauvetage des personnes en danger en mer. Les Sauveteurs en Mer sont le 1^{er} maillon de la chaîne des secours. A la demande du CROSS, ils interviennent, évaluent l'état des personnes secourues, leur donnent les premiers soins et demandent éventuellement l'assistance des pompiers, du SAMU, pour évacuation vers l'hôpital le plus proche selon la gravité des blessures.

L'année 2013 restera marquée par l'arrivée d'une nouvelle vedette : la SNS210 "Président Jules Pinteaux", mise en service depuis le 14 juillet. Elle est ainsi nommée, sur proposition de l'équipage, en l'honneur de l'ancien président de la station qui a été à l'origine, en 1990, de l'attribution d'une nouvelle vedette : la SNS239 "Amiral Philippe Mouchez".

La SNS210 "Président Jules Pinteaux" est un canot qui bénéficie des meilleurs équipements et de moyens de communication modernes. Longue de 11,95 mètres et d'une largeur de 4,20 mètres. D'un déplacement de 13,5 tonnes, elle est propulsée à la vitesse maximum de 26 nœuds par deux moteurs de 460 chevaux. Insubmersible et avec une forte capacité d'autorendabilité. Une annexe-semi-rigide est stockée et arrimée sur une rampe sur l'arrière de la vedette. Avec son moteur à poste, elle permet d'intervenir rapidement dans des zones impossibles d'accès, en raison de la faible hauteur d'eau ou des obstacles. La coque de la "SNS 210" a été construite par le chantier Sibiril à Carentec. Les équipements, la motorisation et les aménagements ont été réalisés par le

service technique de la SNSM (CERO) à Saint-Malo.

Ce nouvel équipement a un coût : 520.000 euros financés par la SNSM et les collectivités territoriales (Région et Département), un quart, soit 130.000 euros, reste à charge de la station. Depuis 4 ans, 350 donateurs, en majorité usagers du Port de Saint-Vaast-la-Hougue ont répondu à notre sollicitation pour un total de 68.000 euros, ainsi que les collectivités locales et le port de Saint-Vaast-la-Hougue pour 23.000 euros.

Pour des raisons d'organisation, la bénédiction solennelle de la vedette aura lieu le 17 mai 2014 avec, nous l'espérons, la participation de nombreux donateurs qui ont permis l'acquisition de ce nouveau canot.

La SNS210 "Président Jules Pinteaux" a été la Vedette du Salon Nautique à la Porte de Versailles à Paris du 6 au 15 décembre 2013, sur le stand de la SNSM. Plus de 4000 visiteurs ont pu la visiter et faire connaissance avec son équipage de bénévoles qui se sont relayés pour faire découvrir le bateau, ses équipements et répondre à toutes les questions sur le sauvetage en mer. Cette année, la SNSM a orienté son stand autour du thème du bénévolat en invitant navigateurs, personnalités et bénévoles à venir échanger et s'exprimer sur son plateau web radio sur le thème de l'engagement humain et du bénévolat.

Notre ancienne Vedette, la SNS239 "Amiral Philippe Mouchez" a été confiée au CERO pour être révisée et mise aux normes actuelles. Elle va être mise en réserve pour remplacer les moyens qui

seraient indisponibles, pour permettre la permanence des dispositifs de sauvetage et de sécurité en mer.

Au cours de l'année 2013 les sauveteurs de la Station de Saint-Vaast-la-Hougue ont été sollicités par le CROSS pour 24 interventions de sauvetage : ils ont assisté 15 bateaux, 36 personnes ont été secourues parmi lesquelles 1 a été sauvée d'un péril certain. Les 15 embarcations se répartissent entre : 6 embarcations de plaisance à moteur et 9 embarcations de plaisance à voile auxquels s'ajoutent 4 engin de plage.

La station S.N.S.M. de Saint-Vaast-la-Hougue compte 19 bénévoles, qui gèrent, entretiennent et arment les embarcations de sauvetage qui lui sont confiées par le siège. La station doit faire face à toutes les dépenses liées à l'entretien courant des locaux et des embarcations, aux réparations, à l'achat de carburants, de vêtements de mer, d'équipements électroniques de navigation, de matériel médical et de plongée.

Afin de renforcer nos possibilités d'intervention en baie de Seine, à la demande des autorités maritimes, nous maintenons notre vedette au mouillage, lorsque la météo le permet, pour être en mesure d'appareiller à toute heure.

En cette fin d'année nous regrettons la disparition de Gérard Lescroël, patron pêcheur Saint-Vaastais, qui a consacré beaucoup de temps et de dévouement à la SNSM pendant plus de 32 ans, dont 14 ans comme patron de la SNS239 "Amiral Philippe Mouchez". Sa disparition survient presque 3 ans après celle de son frère Jean-Pierre qui fut également pendant près de 30 ans membre de la station de Saint-Vaast-la-Hougue.

Cette année encore nous comptons sur votre générosité pour participer au fonctionnement de notre station et préparer le renouvellement de notre embarcation semi-rigide.

Les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don.

Au nom des bénévoles de la Station, je vous remercie par avance et vous présente nos meilleurs vœux pour 2014.

Le Président, Rémy Noël

Adresse : Station SNSM
87, rue Maréchal Foch
50550 Saint-Vaast-la-Hougue



JUDO-CLUB SAINT-VAASTAIS



Le Judo Club St-Vaastais compte 115 judokas à ce jour. Cette saison s'annonce très prometteuse avec un grand nombre de participants aux compétitions : les cadets et cadettes ont participé à différents circuits organisés par la Ligue de Normandie (Cormelles-le-Royal, Forges-les-Eaux). Morgane Schaller se classe 2ème, Hugo Lemenand remporte une belle 7ème place dans une catégorie très relevée (-73kg) et Théo Laurence, cadet 1ère année s'est bien distingué et commence à prendre ses marques dans cette nouvelle catégorie d'âge. Les minimes, Joseph Dussault, Thomas Lemyre, Thomas Guerard, ont participé aux circuits labellisés de la Ligue d'Agneaux et Evreux et pour leur 1ère année minime, ils ont fait preuve de pugnacité et en ont profité pour se préparer pour les championnats de la Manche Minimes. Les benjamin(e)s et poussin(e)s, quant à eux, ont fait les premières étapes du circuit départemental d'Agneaux et Mortain : Valentin Dussault, Kimanie Bernard, Léa Lesage, Marin Leclerc, Julien Lemyre, Jules Marie, Lucas Périer, Cloé

Chavautier, Nicolas Laurent ont tous obtenu des places sur le podium. Nous espérons que cette saison se passera aussi bien que la précédente : en effet, lors de Championnats de France Entreprises en juin dernier, Aurore Blaize (représentant la Communauté de Communes du Val de Saire) décroche une belle 2ème place !! Tous nos encouragements aux compétiteurs pour cette saison 2013/2014.

Rappel : Vous pouvez essayer le judo toute l'année (avec un certificat médical) et également vous inscrire toute l'année, dès l'âge de 3 ans. Les cours ont lieu au complexe G.Fouace à St-Vaast le mercredi de 17h à 20h et le vendredi de 17h à 21h30. Du 5 au 31 janvier 2014, il vous sera possible de venir faire un essai gratuit, sans certificat médical, sous le parrainage de la Fédération Française de Judo.

USSV PÉTANQUE

Voici à nouveau le moment de vous présenter notre association qui, pour 2013, compte 50 joueurs qui se répartissent ainsi: 31 vétérans, 17 seniors et 2 jeunes. Cette année nous avons organisé 28 concours, 1 fédéral seniors, 3 fédéraux vétérans, 20 internes et 4 sauvages. Nous avons participé aux coupes de la Manche seniors et vétérans sans aucun résultats (il faut dire que nous avons un temps pas possible, glacial et neigeux).

En championnats de la Manche vétérans, la doublette féminine Louissette Poignant et Andrée Lemesle perd en 8ème. Pour les hommes, J-Pierre Roncier et Pierre Jounot perdent également en 8ème.

Pour le classement Manche vétérane, Louissette Poignant est 1ère. Nos jeunes, Mathieu Fleury et Kevin Perrotte, avec un jeune de Gouville, sont champions de la Manche en tripléte. Kevin et Mathieu perdent tous les deux en 8ème en ligue à Bayeux

Je ne peux vous donner le résultat du club, nos compétitions ne sont pas terminées puisque la saison pour nous se termine le 7 décembre avec le concours du Téléthron.

L'année s'est passée dans une bonne ambiance amicale, tout serait bien si nous n'avions pas toujours des dégradations autour de notre local et du préau. L'assemblée générale aura lieu le 14 décembre, avec la réélection du bureau et nous remettrons le traditionnel colis de Noël aux joueurs. En cette fin d'année, les membres du bureau et les joueurs vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2014 et vous souhaitent de passer de bonnes fêtes.

Le secrétaire
Jean-Pierre Roncier



CENTRE NAUTIQUE DE LA BAIE DE SAINT-VAAST



La saison 2013 s'achève, le nombre de passionnés de voile a considérablement augmenté. Depuis le début de l'année, l'école de voile a accueilli plus de 2800 personnes ayant pratiqué une activité liée à la mer et au vent. Nous avons proposé diverses formules comme les stages de 5 ou 3 demi-journées en optimist, catamaran, planche à voile, dériveur et sans oublier le club des moussaillons pour les tous petits de 4 à 6 ans, ainsi que de la location et des cours particuliers sur divers supports comme le kayak, le catamaran et la planche à voile sur le site de Réville à la Pointe de Jonville qui est ouvert juillet et août 7 jrs / 7. Nouvelles disciplines au sein de l'école de voile : le char à voile et le longe baie. Ces activités permettent d'accueillir toutes les personnes de 7 à 77 ans, voire plus...

Les Olympiades de la Baie de Saint Vaast deviennent un événement fort... Pour la quatrième année, le Centre Nautique a eu l'immense plaisir de recevoir toutes les classes du Val de Saire. Le matin navigation et l'après-midi vol de cerf-volant sur la plage de Saint-Vaast ainsi que des baptêmes de char à voile sur la plage de la Hougue. Les Classes de CM1 et CM2 du canton se sont disputées la victoire sous les encouragements des maternelles et des CE1-CE2. L'école de voile tient à remercier cette année encore tous les élèves du collège et les primaires du Canton ainsi que leurs enseignants pour leur participation aux classes de mer. Ces jeunes découvrent les plaisirs de l'apprentissage de la voile sur un plan d'eau magnifique et sécurisé.

Résultats des régates
Parmi les 90 personnes qui viennent naviguer tous les mercredis et samedis, 10 participent à des régates départementales dont 6 en ligue pour se qualifier au championnat de France. 7 personnes du club ont participé aux championnats de France avec des résultats plus qu'honorables, ils ont défendu les couleurs des Bas Normands avec panache.

L'école de voile tient à remercier la Mairie de Saint-Vaast et la Communauté de Communes du Val de Saire pour leur soutien indispensable au bon fonctionnement de notre structure. Un grand merci également aux bénévoles, ainsi qu'à tous nos partenaires.
A très bientôt sur l'eau
Le CNBSV

BAD'N CO EN SAIRE

Bad'n co en Saire est un club de badminton loisirs. La saison 2013-2014 a débuté en septembre, nous accueillons plus de 40 enfants et autant d'adultes. Nous bénéficions de la présence de deux animateurs diplômés, pour l'encadrement des jeunes, accompagnés tous les mercredis par des joueurs du club, tous sont bénévoles. Les enfants et adolescents sont nombreux, le mercredi de 18h00 à 19h00 pour les primaires à partir de 7 ans et de 19h00 à 20h00 pour les adultes sont. Les créneaux pour les adultes sont le mercredi de 20h00 à

22h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00. Plusieurs tournois sont organisés tout au long de l'année avec différents clubs ou en interne notamment avec Bricquebec, Sottevast et Yvetot-Bocage chez eux ou à Saint-Vaast. Ce sont des rencontres conviviales et sportives que nous souhaitons renouveler. Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui participent à la vie de notre club, les mairies de Saint-Vaast, Réville et Quettehou, la Communauté de Communes, les membres du bureau, les animateurs, les joueurs et non joueurs qui se reconnaîtront !!

Venez découvrir notre site : www.badnco.jimdo.com



YACHT-CLUB DE SAINT-VAAST

La saison 2013 vient de se terminer avec l'Assemblée générale annuelle au cours de laquelle le président (Y. Blotin) et les membres du bureau ont présenté l'activité du club. Comptant 94 membres pour 51 bateaux, le Yacht-club a connu une année bien remplie pour tous : l'aménagement du nouveau local (ancien bâtiment de l'école de voile) a été achevé, ce qui facilite nos réunions et permet de recevoir d'autres clubs ou associations liées à la mer dans des conditions satisfaisantes ; 15 régates ont été courues sur les 21 programmées, quelques courses ayant été annulées en raison de la mauvaise météo du premier semestre. Au classement final : Groupe des gros bateaux : 1^{er}J FOR TWO (P. Paulmier), 2^{ème} : DALTONER (C. Danneville) ; 3^{ème} : BEN-ETRE (F. Cameron) ; Groupe des petits : 1er RINCEWIND (J. Martin) ; 2^{ème} : DEEP BLUE (G. Villeneuve) ; 3^{ème} : ASTROLABE (J. Pitois). Le club a remporté cette année le challenge de la Baie des Veys, organisé avec nos amis Grandcopais. Il s'est également distingué dans des compétitions non moins célèbres telles que la Quadra solo (3 bateaux), le Tour des ports de la Manche (7 bateaux) et la coupe de Normandie (1 bateau) ; Les croisières ont été perturbées par le mauvais temps ou

le manque de participants. Leur organisation sera revue en 2014, notamment en intégrant les sorties dans le planning des régates, lors des week-ends prolongés. Le programme 2014 est en préparation. Il sera diffusé dès le mois de mars sur la brochure du Club ainsi que sur son site : www.ycsv-saintvaast.com où l'on peut également trouver toutes les informations et les contacts utiles pour se renseigner sur la vie du Club.



SOCIETE DE CHASSE "LA DIANE SAINT-VAASTAISE"

Notre société a été créée le 17 Novembre 1973, elle a pour but la jouissance, l'organisation, le repeuplement en gibier, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse sur les territoires dont elle possède les droits de chasse. Elle est affiliée à la Fédération des Chasseurs de la Manche, le gardiennage est assuré par les agents de l'office national de la chasse, par les agents de la Fédération Départementales des Chasseurs de la Manche, par l'association des Gardes Chasse de la Manche et par le garde chasse de la société, Monsieur Michel CHOPIN. La superficie des terrains, situés sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, qui nous sont confiés, s'étend à 140 Ha et notre société compte 33 Adhérents. L'adhésion est ouverte aux seuls résidents Saint-Vaastais, titulaires d'un permis de chasse validé pour la saison concernée, régulièrement assurés pour la pratique de notre activité et à jour de leur cotisation annuelle. La chasse avec chiens, à l'exclusion des chiens courants, est pratiquée durant la période d'ouverture de chasse au faisan par l'arrêté préfectoral uniquement les dimanches et jours fériés de 09h à 12h30 et de 14h à 18h ou au coucher du soleil. À compter du 15 Novembre, la chasse au gibier de passage sans chiens est ouverte également le samedi sur les mêmes créneaux horaires et ce jusqu'à la date de clôture générale fixée par l'arrêté préfectoral. La période d'ouverture de la chasse au lièvre est examinée tous les ans et est précisée dans l'arrêté préfectoral d'ouverture, elle est généralement limitée aux trois seuls premiers dimanches de la saison et les prélèvements sont limités à un lièvre par chasseur par saison. Nous sommes particulièrement sensibles au respect, par nos adhérents, des biens appartenant aux exploitants nous ayant cédé

leurs droits de chasse ; à ce titre la chasse est interdite dans tous les cultures, hormis les betteraves et les choux ne couvrant pas leur terre. Nous exigeons par ailleurs que les cartouches tirées soient systématiquement ramassées et que les barrières des terrains soient systématiquement refermées après passage. Nous avons également aménagé bon nombre de passages dans les haies afin de faciliter la circulation entre les terrains. Il est donc strictement interdit de réaliser des brèches "sauvages" dans les haies. Toute infraction grave relevée fait l'objet d'une sanction allant généralement jusqu'à l'exclusion pour l'année suivante et pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive. Durant la saison de chasse 2013/2014, nous allons réaliser 6 Lâchers de Faisans de Tirs pour un total de 260 pièces ; par ailleurs 15 lièvres ont été tués sur notre territoire durant cette saison. Nous renouvelons à tous nos adhérents nos consignes, de prudence, de respect des biens d'autrui, de courtoisie envers tous, exploitants agricoles, promeneurs ou sociétaires et plus généralement d'exemplarité dans la pratique de notre sport. Nous profitons, également, de cette occasion pour remercier les propriétaires pour leur confiance, pour la tolérance dont ils font preuve. Nous leur présentons nos excuses s'ils ont eu à se plaindre des actes de nos sociétaires et les encourageons à ne pas hésiter à signaler aux membres de notre bureau, le plus rapidement possible, tout problème dont ils auraient connaissance. **Le Bureau de la société est constitué de :** DOUCET Gilbert, Président / REVERT Thierry, Vice Président CHOPIN Michel, Garde Chasse / AVOINE Christian / MILLE-DROGUE Guy / MILLEDROGUE Romain / LEBLOND André LEMOINE Georges / LEMARQUAND Michel / GOUESLARD Daniel.

PÊCHEURS DE LOISIR EN MER DU VAL DE SAIRE

Dimanche 14 juillet 2013, plus de cinquante membres de l'association des Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire ont participé au Challenge André VERDURE. Ce dernier, péri en mer en novembre 2011, fut président de l'association pendant quatre ans. L'esprit du Challenge, c'est avant tout la convivialité, la courtoisie, la sécurité et le respect de la ressource. Pour corser un peu le Challenge, tout conservant un esprit des bonnes pratiques, le nombre de captures par espèces est limité, un coefficient est affecté en fonction des difficultés de capture de chaque espèce et le poids total des prises. Le gagnant sera l'équipage qui aura obtenu le plus grand nombre de points en respectant tout ces critères. En cas d'égalité de points, c'est le nombre d'espèces pêchées qui départagera les challengers. Côté sécurité, un pointage avec délivrance d'un code alphanumérique par le bateau de sécurité est effectué en fin de Challenge afin de s'assurer que tout le monde est rentré à bon port (la remise du code avec la feuille de pointage donne une bonification ou une pénalisation en cas d'absence du code). 10h30 : les documents participants avec carte de la zone de pêche, règlement, consignes de sécurité, feuille de pointage, bulletin météo sont remis aux skippers. 11h30 : briefing avec rappel des consignes de sécurité ; port du gilet de sauvetage ; pièces d'identité pour les personnes embarquées, respect des tailles des prises et marquage... C'est à 12h21, à l'ouverture des portes du bassin de Port Saint-Vaast que les quatorze bateaux armés de leurs 42 équipiers et les trois bateaux de sécurité armés par "Les hommes en jaune" sortent du bassin et se rendent pour les uns sur la zone de pêche imposée dans le règlement du Challenge et pour les autres prendre leur position de sécurité affectée. Les premières prises se font attendre, sans toutefois entamer la bonne humeur des équipages qui, pour certains, ont décidé de se restaurer en attendant que les poissons deviennent plus actifs. À mi-Challenge, quelques beaux spécimens sont capturés mais peu nombreux. En tant qu'observateur, et pour avoir rendu visite à bon nombre

d'équipages, je commence à avoir une petite idée du podium, mais soyons prudent, attendons la pesée. Il est maintenant 16h30, la récréation est terminée. Les skippers ont jusqu'à 17h00 pour se rendre à la position de pointage sécurité devant le petit port de Tatiou où Thierry leur panneautera le fameux code de sécurité alphanumérique. 17h30 : c'est l'heure de la pesée, les fortunes sont diverses, les commentaires vont bon train, avec pour les uns la zone de pêche, pour les autres les techniques mises en œuvre. Bref ! On refait la journée mais toujours dans une excellente ambiance, avec en prime quelques chambrages comme nous en connaissons tous lors des retours de mer sur les pontons. Pendant ce temps, au PC Challenge, les feuilles de pointage arrivent et la tête du classement commence à poindre. 19h00 : nous sommes réunis à la salle des fêtes de Saint-Vaast et c'est l'heure des résultats. Pour faire monter un peu plus la pression et l'ambiance, les résultats sont annoncés en commençant par les derniers. Maintenant il n'en reste plus que deux à être appelés et dans les têtes de ces derniers cela commence à gamberger. Enfin l'annonce ! "Le bateau gagnant est le BENICO IV skipé par André VADOT, avec pour équipiers les frères THIBAUT et Gérard MONFERRE, avec un total de 816 points pour 11 poissons de 4 espèces différentes et un poids de 7,760kg".

Instant d'émotion lors de la remise des prix aux gagnants par Liliane et Elise la compagne et la fille d'André VERDURE, André VADOT et son équipage sont de longue date des amis proches d'André VERDURE. La journée s'est clôturée autour du verre de l'amitié. Rendez-vous est pris pour la 3ème édition en 2014 et que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, les partenaires, les participants, les bateaux de sécurité de Gérard, Jean, Thierry et les bénévoles en soient ici remerciés. Avant de terminer quelques chiffres concernant les captures des 42 pêcheurs : 105 prises dont : 4 bars - 4 chinchards - 8 lieus - 4 dorades - 3 lançons - 79 maquereaux et 3 divers (plie - vieille - rousette). Pour un poids total de 33,128 kg de poissons. Juste une petite réflexion : "Quoique l'on puisse en dire dans certaines sphères nous ne sommes pas, nous les pêcheurs de loisirs, les pilliers de la mer et nous ne pêchons pas autant de tonnes de poissons que certains semblent vouloir nous attribuer". Pour mémoire, 33,128 kg et 105 poissons pour 42 pêcheurs cela fait 0,788 kg et 2,5 poissons par pêcheur. Alors, comme le dit si justement l'expression, "à bon entendeur salut".

Jean-Claude CLOLUS
Président des Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire

